

Le premier ministre a également signalé qu'il y avait un manque de représentativité des diverses régions du pays. Le problème fondamental, c'est que le gouvernement n'est pas conscient des besoins des diverses régions. Si tel était le cas, il n'aurait pas besoin de nommer des ministres régionaux.

A mon avis, il est très important que cette question soit renvoyée à un comité afin que nous sachions combien coûtent ces bureaux régionaux et que nous enquêtions sur ces 20 députés dont le député de Vancouver a parlé tout à l'heure. Si la mise sur pied de ce système vise à saboter le rôle des représentants élus du peuple à la Chambre des communes, alors le gouvernement dépense l'argent des contribuables au détriment du régime démocratique qui nous rend depuis si longtemps tant de services.

● (1650)

Le premier ministre plus que tout autre nous demande de représenter l'ensemble du Canada. S'il y a un individu dans cette enceinte qui sabote le rôle des parlementaires, c'est bien le premier ministre.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, tout en appuyant la motion je veux vous signaler d'autres éléments qui pourront vous aider à arrêter votre décision. La confusion vient sans doute du fait que le premier ministre (M. Trudeau) a déjà dit que, loin de la colline parlementaire, les députés n'étaient que des quidams. Après les dernières élections, il a déclaré qu'il écouterait les députés de l'opposition. Or, jusqu'ici, ce n'est pas ce que nous avons pu constater.

Mon collègue de Pembina (M. Elzinga) a déclaré que le sénateur Bud Olson est le représentant de l'Alberta. Mais nous qui sommes les représentants élus des Albertains estimons que c'est nous qui représentons les électeurs, et je suis persuadé que 95 p. 100 des gens de la province sont de cet avis.

Il y avait récemment dans un des hebdomadaires de la province, journal libéral d'ailleurs, une photo du sénateur Olson. L'article portait sur le mécontentement de l'Alberta. L'*Advocate* de Red Deer donnait d'autres renseignements. Voici un passage d'un article intitulé: «Central Alberta oilmen give "twin" a message for Ottawa»:

Le député libéral «jumelé» de Red Deer est venu écouter les doléances des gens de la région en fin de semaine: ce matin, il en a eu pour son argent.

Le député libéral Ralph Ferguson, de la circonscription ontarienne de Lambton-Middlesex, s'est fait dire que la politique énergétique fédérale était en train de forcer les tours de forage, les travailleurs spécialisés et les entrepreneurs à quitter le pays.

La question qui se pose est celle-ci: qui donc représente ces gens-là? Est-ce le sénateur Bud Olson, le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson) ou moi? Voilà la question. Le gouvernement, par l'entremise des députés pris individuellement, de députés de l'arrière-ban et de ministériels est en train de détruire le régime parlementaire en intervenant dans les fonctions et responsabilités des députés élus de l'opposition.

Je songe ici à la formule de jumelage apparemment préconisée par le premier ministre pour les circonscriptions qui ne sont pas représentées par des libéraux. Les Albertains ne veulent absolument pas d'un «jumeau» ministre du cabinet. Toute cette question pourrait être tirée au clair . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je dois interrompre le débat pour être juste envers le député de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney). J'ai dit devoir distinguer entre deux questions. Nous avons déjà débattu celle du jumelage au Parlement. Je ne me rappelle pas exactement en quels termes, mais j'ai rendu une

décision. Le député a peut-être d'autres points à soulever à ce sujet et nous pourrions les entendre en temps opportun. Mais, aujourd'hui, nous discutons de la question de privilège sur les responsabilités ministérielles envers les régions et les circonscriptions, soulevée par le député de Broadview-Greenwood. La discussion doit porter sur ce point uniquement.

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, serai très bref. Il ne s'agit pas de jumelage. Si vous consultez la liste, c'est de trois, quatre et cinq circonscriptions que doivent s'occuper ces ministres.

Cela m'intéresse pour deux raisons. Je souhaiterais ardemment que Votre Honneur prenne cette intervention au sérieux et la considère vraiment comme une question de privilège qu'il faut l'étudier en comité et la trancher en faveur de cette position. La raison en est très simple. Dois-je dorénavant demander à mes administrés de m'écrire ou bien d'écrire au solliciteur général (M. Kaplan) qui, d'après cette liste, représente ma circonscription? Il faudra expliquer à ceux qui croient que je suis ici pour les aider que le gouvernement a décidé qu'un de ses ministres allait s'en occuper.

Si vous ne considérez pas cela comme une question de privilège, madame le Président, je vous demande comment j'arriverai à persuader les postes de transmettre notre courrier aux ministres responsables pour la bonne raison que nous n'aurons manifestement rien à faire.

Le gouvernement prétend que les députés de ces circonscriptions ne sont pas ceux qui présenteront des instances au nom de leurs électeurs auprès des titulaires de portefeuille ministériel. Si l'on accepte ce raisonnement, nous devrions immédiatement et directement nous adresser aux ministres que le gouvernement a jugé bon de désigner comme étant ceux qui sont responsables de nos circonscriptions.

Le point particulier que je tiens à signaler concernant Don Valley-Ouest est le suivant. La liste du premier ministre précise qu'un ministre de la Couronne sera chargé de cette circonscription. Ce ministre a précisément été rejeté par la population de Don Valley-Ouest en 1972. Il a en effet tenté de se faire élire dans cette circonscription et a été défait aux urnes. Le gouvernement estime donc que la population de Don Valley-Ouest devrait maintenant s'en remettre à quelqu'un qu'elle a directement et délibérément rejeté si elle veut obtenir ce qui lui revient de plein droit de la part du gouvernement du Canada. Parlant à titre de député au nom de mes électeurs, je trouve le procédé ignoble.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, moi aussi je serai bref. J'éprouve certaines réserves à propos de ce document, dont je viens d'obtenir une copie, parce qu'il est contraire au principe fondamental de la représentation par le peuple. J'ignore si Votre Honneur a eu l'occasion d'examiner ce document qui donne la liste des responsabilités ministérielles par région géographique. Il relève deux provinces, le Québec et l'Ontario, où les responsabilités ministérielles sont divisées par circonscription. Certains ministres sont chargés de quatre circonscriptions, d'autres, de cinq. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) répond de sept circonscriptions. Chacune des autres provinces est représentée par un ministre.